

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 548**27 mai 2004****SOMMAIRE**

Aboukir Maritime S.A., Strassen	26294	Farmint Group Holding S.A., Luxembourg	26283
ACM Global Investments	26263	Fidel S.A., Luxembourg	26301
AEC S.A., Grevenmacher	26295	Fiduciaire Von Der Lahr, Kort & Partner, S.à r.l., Merttert	26280
ALTIS Fund	26263	Finanzplan International S.A., Machtum	26270
Arcaniel Holding S.A., Luxembourg	26304	Finparia S.A., Luxembourg	26302
Attrax S.A., Luxembourg-Strassen	26273	Firola Investment Holding S.A., Luxembourg	26289
AZ Com S.A., Bertrange	26267	Floraxau S.A.H., Luxembourg	26299
B.M.D International S.A.H., Luxembourg	26297	Fregate Fund, Sicav, Luxembourg	26261
B.P.D. S.A., Luxembourg	26273	Groupe Sin, S.à r.l., Wasserbillig	26286
B.P.D. S.A., Luxembourg	26299	H.C.T. Holding S.A., Luxembourg	26271
Baillardel S.A.H., Strassen	26303	H.C.T. Holding S.A., Luxembourg	26272
Bayern LB	26263	Hamster Investments S.A.H., Luxembourg	26292
Beautymed Holding S.A., Luxembourg	26289	Haposuisse Bond Fund	26278
Bio-Products and Bio-Engineering S.A., Luxem- bourg	26296	Haposuisse Equity Fund	26283
Blaydon S.A.H., Luxembourg	26259	Haposuisse Money Market Fund	26279
(Le) Bourgeon S.A., Luxembourg	26270	Heco S.A.H., Luxembourg	26300
Cara S.A.H., Luxembourg	26299	Hibou S.A.H., Luxembourg	26289
Cie Générale de Stratégies et d'Investissements S.A., Luxembourg	26303	Hydrosol S.A.H., Luxembourg	26297
Citresc S.A.H., Luxembourg	26284	Ibérique de Participations S.A., Strassen	26295
Citresc S.A.H., Luxembourg	26284	Immo Terres-Rouges Cabinet Immobilier, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	26272
Cronos Invest, Sicav, Luxembourg	26288	INTERTECH Cy, International Technology Com- pany, S.à r.l., Dudelange	26260
Derval S.A., Luxembourg	26289	Industrial Software Development S.A., Luxem- bourg	26291
DKB	26264	IP Concept Fund Management S.A., Luxembourg- Strassen	26279
Dresdner Portfolio Management, Sicav, Senninger- berg	26301	Ivorlux S.A.H., Luxembourg	26265
Ducat Holding S.A., Luxembourg	26287	Ivorlux S.A.H., Luxembourg	26265
Entec Europe S.A., Luxembourg	26288	Ivorlux S.A.H., Luxembourg	26266
Erdmann Trust S.A.H., Luxembourg	26294	Ivorlux S.A.H., Luxembourg	26266
Euromel Investments S.A., Luxembourg	26288	Ivorlux S.A.H., Luxembourg	26266
Europäische Beteiligungsgesellschaft A.G., Luxem- bourg	26298	Ivorlux S.A.H., Luxembourg	26266
European Planning Associates Luxembourg "EPAL" S.A.H., Luxembourg	26296	Ivorlux S.A.H., Luxembourg	26266
F.M.O. Holding S.A., Luxembourg	26295	Ivorlux S.A.H., Luxembourg	26266
Faircross S.A., Luxembourg	26259	Johann Berger Transporte Luxemburg, GmbH, Heinerscheid	26258
Falco Holding S.A., Luxembourg	26287	Klinengo S.A., Luxembourg	26304
Farki Invest S.A., Luxembourg	26293	KN Holding S.A., Luxembourg	26294
Farmint Group Holding S.A., Luxembourg	26270		

Lamaco S.A.H., Luxembourg	26290	Shell Treasury Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	26277
Lary, S.à r.l., Luxembourg	26285	SISEG, Société Internationale de Service et de	
Linaria Financière S.A., Luxembourg	26302	Gestion, S.à r.l., Howald	26285
Lux Investcom S.A., Strassen	26300	SISEG, Société Internationale de Service et de	
Lux-Tex Investissements S.A., Luxembourg	26272	Gestion, S.à r.l., Howald	26285
Maringa Holding S.A., Luxembourg	26297	Sipam Participations S.A., Luxembourg	26283
Mavica Investments S.A., Luxembourg	26302	SOPC Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxem-	
Merging Markets Development S.A., Luxembourg	26298	bourg	26298
Monastar S.A., Luxembourg	26259	Société Financière de Septembre S.A.H., Luxem-	
Namaniso S.A., Luxembourg	26269	bourg	26300
Namaniso S.A., Luxembourg	26269	Sofindex S.A., Luxembourg	26291
Namaniso S.A., Luxembourg	26269	Spring Financial Investment S.A., Luxembourg	26297
Netfi S.A., Luxembourg	26292	Suvian S.A.H., Luxembourg	26291
Nova Casa, S.à r.l., Luxembourg	26279	Synerfin S.A.H., Luxembourg	26291
Oras S.A., Luxembourg	26296	Tandil S.A.H., Luxembourg	26300
Palmer Investment Fund, Sicav, Luxembourg	26301	Textilpar Investissements S.A., Luxembourg	26284
Partin S.A.H., Luxembourg	26290	Thierry Linster & Ivan Stupar Architectes, S.à r.l.,	
Patent Line Holding S.A., Luxembourg	26278	Luxembourg	26267
Patent Line Holding S.A., Luxembourg	26278	Trinity S.A., Luxembourg	26283
Phitex S.A.H., Luxembourg	26293	Trinity S.A., Luxembourg	26258
PIAA Finance S.A., Luxembourg	26303	Trufidée S.A., Luxembourg	26270
Pioscor Investments S.A.H., Luxembourg	26295	Unipatent Holding S.A., Luxembourg	26293
Santamaria S.A., Luxembourg	26294	Viburno S.A., Luxembourg	26303
Scame S.A., Luxembourg	26287	VSM Products, S.à r.l., Luxembourg	26287
Seath Luxembourg S.A., Livange	26290	Waxwing Securities Holding S.A., Luxembourg	26284
SGAM Alternative Relative Value Strategies		Whitechapel Holdings S.A., Luxembourg	26292
Diversified Fund, Sicav, Luxembourg	26304	Wirly-International Investment S.A., Luxembourg	26292
Shell Treasury Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	26274		

JOHANN BERGER TRANSPORTE LUXEMBURG, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 33, route de Stavelot.

R. C. Diekirch B 94.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 31 mars 2004, réf. LSO-AO06651, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JOHANN BERGER TRANSPORTE LUXEMBURG, GmbH

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(901456.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 avril 2004.

TRINITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 64.849.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 juillet 2003

- Madame Marilena Monti, employée privée, née le 9 janvier 1965 à CH-Sorengo, demeurant à CH-6914 Carona (TI), Via Principale, Messieurs Ivo Monti, employé privé, né le 31 août 1959 à CH-Lugano, demeurant à CH-Cademario (TI), Ai Ronchi et Luigi Zanetti, employé privé, né le 9 novembre 1945 à I-Bergamo, demeurant à CH-6900 Lugano, 9 via Montalbano sont nommés en tant qu'Administrateurs pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

- Le mandat de la société HIFIN S.A., commissaire aux comptes, n'est pas, à sa demande, reconduit. La société TRIPLE A CONSULTING, inscrite auprès du registre de commerce de Luxembourg sous le n° B 61.417 et ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent est nommée en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée de 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour TRINITY S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01666. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029323.3/696/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

FAIRCROSS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 62.112.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme FAIRCROSS S.A. tenue extraordinairement à L-1420 Luxembourg, 15-17 avenue Gaston Diderich, en date du 8 mars 2004 que:

- Le bilan et le compte de profits et pertes pour l'exercice au 31 octobre 2002 sont approuvés.
- La perte de l'exercice est reportée aux comptes de l'année 2003.
- Après délibération conformément à l'article 100 de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée a décidé la poursuite de l'activité de la société.
- Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au 31 octobre 2002.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été renouvelés pour une période supplémentaire de six ans jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Administrateurs

S. W. Baker,
D. E. Shand,
C. Néré.

Commissaire aux Comptes

TEMPLE AUDIT S.C.

Pour extrait conforme

S.W. Baker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05682. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028505.3/1349/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

BLAYDON, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 63.580.

MONASTAR, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 63.534.

PROJET DE FUSION

L'an deux mille quatre, le vingt-deux avril.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

I.-

Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme holding BLAYDON; en vertu d'un pouvoir lui conféré suivant résolutions du conseil d'administration, prises en date du 20 avril 2004, une copie desdites résolutions, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisé avec lui.

II.-

Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme MONASTAR; en vertu d'un pouvoir lui conféré suivant résolutions du conseil d'administration, prises en date du 20 avril 2004, une copie desdites résolutions, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisé avec lui.

Lesquels, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

1. La société BLAYDON, une société anonyme holding de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 63.580, au capital social de EUR 126.425,70 (cent vingt-six mille quatre cent vingt-cinq euros et soixante-dix cents) représenté par représenté par 5.100 (cinq mille cent) actions sans désignation de valeur nominale, intégralement souscrites et entièrement libérées, détient l'intégralité (100%) des actions, représentant la totalité du capital social et donnant droit de vote, de la société MONASTAR, une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi à L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 63.534, au capital social de EUR 123.946,76 (cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-seize cents), représenté par 5.000 (cinq mille) actions sans désignation de valeur nominale, inté-

généralement souscrites et entièrement libérées. Aucun autre titre donnant droit de vote ou donnant des droits spéciaux n'a été émis par les sociétés prémentionnées (encore appelées sociétés fusionnantes).

2. La société anonyme holding BLAYDON (encore appelée la société absorbante) entend fusionner conformément aux dispositions des articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les textes subséquents avec la société anonyme MONASTAR (encore appelée la société absorbée) par absorption de cette dernière.

3. La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la société absorbante est fixée au 1^{er} janvier 2004.

4. Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs, commissaires ou réviseurs des sociétés qui fusionnent.

5. La fusion prendra effet entre les parties un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.

6. Les actionnaires de la société absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège, des documents indiqués à l'article 267 (1) a) b) et c) de la loi sur les sociétés commerciales et qu'ils peuvent en obtenir une copie intégrale sans frais et sur simple demande.

7. Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins 5% (cinq pour-cent) des actions du capital souscrit, ont le droit de requérir, pendant le même délai, la convocation d'une assemblée appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

8. A défaut de convocation d'une assemblée ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive comme indiqué ci-avant au point 5. et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales et notamment sous son alinéa a).

9. Les sociétés fusionnantes se conformeront à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de toutes impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion, comme indiqué ci-après.

10. Décharge pleine et entière est accordée aux organes de la société absorbée.

11. Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

12. Formalités - La société absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion;
- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés;
- effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

13. Remise de titres - Lors de la réalisation définitive de la fusion, la société absorbée remettra à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats (prêts, de travail, de fiducie...), archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

14. Frais et droits - Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la société absorbante.

15. La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la société absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Lentz, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2004, vol. 143S, fol. 36, case 6.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2004.

J. Elvinger.

(037232.2/211/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

**INTERTECH CY, INTERNATIONAL TECHNOLOGY COMPANY, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3416 Dudelange, 123, rue Sainte Barbe.
R. C. Luxembourg B 29.448.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO06189, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(029156.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

**FREGATE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. ALNUS FUND).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.337.

L'an deux mille quatre, le dix mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ALNUS FUND, société d'investissement à capital variable, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64.337 constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 19 mai 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 474 du 29 juin 1998.

L'assemblée est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Madame Marie-Claude Lange, employée de banque, demeurant à Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Madame Julie Mossong, employée de banque, demeurant à Greiveldange,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Régine Body, employée de banque, demeurant à Libramont.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Modification de l'article premier des statuts de la Société afin de changer la dénomination de la SICAV de ALNUS FUND en FREGATE FUND de manière à lire:

«Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de FREGATE FUND.»

2) Modification des statuts de la Société, principalement afin de la soumettre à la Partie II de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif et plus particulièrement:

- modification de l'article 3 des statuts de la Société de manière à lire:

«L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières et autres valeurs de toutes espèces, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses portefeuilles.

La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son but au sens le plus large dans le cadre de la Partie II de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif (ci-après la «Loi du 20 décembre 2002»);

- modification des articles 5, 10, 17, 20, 22, 23, 25 et 30 des statuts de la Société.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent est indiqué sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que toutes les actions étant nominatives, la présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés par lettre recommandée à tous les actionnaires le 29 avril 2004.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que dix mille trois cent dix (10.310) actions sur les onze mille sept cent trente (11.730) actions en circulation sont représentées à la présente assemblée générale, de telle sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Après approbation de ce qui précède par l'assemblée, celle-ci décide unanimement ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en FREGATE FUND et de modifier l'article 1^{er} des statuts de manière à lire:

«Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de FREGATE FUND.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier certains articles des statuts de la Société, principalement afin de soumettre celle-ci à la Partie II de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.

L'assemblée décide à cet effet de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières et autres valeurs de toutes espèces, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses portefeuilles.

La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son but au sens le plus large dans le cadre de la Partie II de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif (ci-après la «Loi du 20 décembre 2002»);

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le paragraphe 2 de l'article 5 des statuts de manière à lire:

«Le capital minimum de la Société ne peut être inférieur à l'équivalent en francs suisses de un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-), et doit être atteint dans les six mois suivant l'inscription de la Société sur la liste officielle des organismes de placement collectif.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'ajouter après le paragraphe 3 de l'article 5 des statuts le paragraphe suivant:

«Le Conseil d'Administration peut également accepter des souscriptions moyennant un portefeuille existant, tel qu'il est prévu dans la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, à condition que les titres de ce portefeuille soient conformes avec les objectifs d'investissement et les restrictions de la Société. Ce portefeuille devra être facile à évaluer. Un rapport d'évaluation dont le coût sera supporté par l'investisseur concerné, sera établi par le réviseur de la Société conformément à l'article 26-1(2) de la loi susmentionnée et sera déposé auprès du Tribunal et pour inspection au siège social de la Société.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts par la suppression du libellé, et pour la première fois en 1999». L'article 10 aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de juin à 10 heures. Si ce jour est un jour férié bancaire, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier le troisième alinéa de l'article 17 des statuts en remplaçant la référence à BANQUE PICTET (LUXEMBOURG) S.A. par PICTET & CIE (EUROPE) S.A. Cet alinéa aura désormais la teneur suivante:

«Le terme «intérêt personnel», tel qu'il est utilisé à la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec PICTET & CIE (EUROPE) S.A. ou ses filiales ou sociétés affiliées, ou encore avec toute autre société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer.»

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 20 et 30 des statuts en remplaçant la référence à «la loi du 30 mars 1988» concernant les organismes de placement collectif par «la Loi du 20 décembre 2002». Ces articles auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 20.** La Société désignera un réviseur d'entreprises agréé qui assumera les fonctions prescrites par la Loi du 20 décembre 2002. Le réviseur sera élu par l'assemblée générale des actionnaires et jusqu'à ce que son successeur soit élu.»

«**Art. 30.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présentes statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi du 20 décembre 2002.»

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 22 c) des statuts afin de supprimer la référence à l'interruption des moyens de calcul. Cet alinéa se lira désormais comme suit:

«Dans le cadre d'une interruption des moyens de communication habituellement utilisés pour déterminer la valeur d'un avoir du Fonds ou lorsque, pour quelque raison que ce soit, la valeur d'un avoir du Fonds ne peut être connue avec suffisamment de célérité ou d'exactitude.»

Neuvième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 23 C)c) des statuts en supprimant la solidarité entre compartiments. Cet article se lira désormais comme suit:

«Lorsque la Société supporte un engagement qui est en relation avec un avoir d'une masse déterminée ou en relation avec une opération effectuée en rapport avec un avoir d'une masse déterminée, cet engagement sera attribué à la masse en question étant entendu que les actifs d'un compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment.»

Dixième résolution

L'assemblée décide de modifier le paragraphe 1 de l'article 25 des statuts qui se lira désormais comme suit:

«L'exercice social de la Société commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de la même année.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, 1, boulevard Royal, date qu'en-tête.

Après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M.C. Lange, J. Mossong, R. Body et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, vol. 21CS, fol. 18, case 9.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2004.

F. Baden.

(040441.3/200/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2004.

ACM GLOBAL INVESTMENTS, Fonds Commun de Placement.

Amendment to the Fifth Addendum to the Management Regulations describing the Short Maturity Dollar Portfolio

By decision of ALLIANCE CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A. as Management Company and with the consent of BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A. as Custodian, the fifth addendum to the Management Regulations of ACM GLOBAL INVESTMENTS describing the Short Maturity Dollar Portfolio has been amended in order to restate the ninth paragraph relating to distribution of dividends as follows:

The Management Company intends to declare daily (except for Class AT Shares and Class BT Shares for which the declaration of dividends shall be made monthly) and pay monthly dividends in respect of the Short Maturity Dollar Portfolio for the following classes: A, B, C, I, J, AJ, AT, BT and S Shares. Those dividends will be paid from the Portfolio's net investment income and realized capital gains attributable to the Shares or otherwise out of the capital. Dividends shall be paid to the shareholders at the close of business on the last Valuation Date of each month or as soon as practicable thereafter.

Dividends automatically may be reinvested at the election of the investor.

Luxembourg, 7th April, 2004.

ALLIANCE CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01505. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029044.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

ALTIS FUND, Fonds Commun de Placement.

Änderung des Verwaltungsreglements

M.M.WARBURG-LuxInvest S.A., die Verwaltungsgesellschaft des ALTIS FUND (die «Verwaltungsgesellschaft»), ein Sondervermögen welches die Bestimmungen von Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen erfüllt, hat mit Zustimmung der Depotbank, der M.M.WARBURG & CO LUXEMBOURG S.A. (die «Depotbank») beschlossen, in Artikel 10, Punkt 2 des Verwaltungsreglements des Fonds den letzten Absatz wie folgt umzuändern:

«Im Falle der Beauftragung eines Investmentmanagers oder einer Vertriebsstelle trägt die Verwaltungsgesellschaft die jeweils anfallende Vergütung dieses Investmentmanagers bzw. der Vertriebsstelle.»

Die vorstehenden Änderungen treten am 1. April 2004 in Kraft.

Luxemburg, den 1. März 2004.

M.M.WARBURG-LuxInvest S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft

Unterschriften

M.M.WARBURG & CO LUXEMBOURG S.A.

Die Depotbank

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03551. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039810.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

BAYERN LB, Fonds Commun de Placement.

Modifikation des Verwaltungsreglements

BAYERN LB INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT S.A.

3, rue Jean Monnet

L - 2180 Luxembourg

R.C. Luxembourg B 37.803 (die «Verwaltungsgesellschaft»)

und

BANQUE LBLux S.A.

3, rue Jean Monnet

L-2180 Luxembourg (die «Depotbank»)

haben beschlossen das Verwaltungsreglement, dessen letzte Änderung am 5. August 2003 im Mémorial veröffentlicht wurde, mit Wirkung zum 1. Juni 2004 gemäss Artikel 15 wie folgt abzuändern:

Artikel 4 wird wie folgt ergänzt:

Wertpapierdarlehen /-leihe

Der Fonds kann im Rahmen der Wertpapierleihe als Leihgeber und als Leihnehmer auftreten, vorausgesetzt, dass diese Geschäfte im Einklang mit den nachfolgend aufgeführten Regeln stehen.

Der Fonds darf Wertpapiere nur im Rahmen eines standardisierten Systems leihen oder verleihen, das von einem anerkannten Abrechnungsorganismus oder von einem erstklassigen, auf derartige Geschäfte spezialisierten Finanzinstitut organisiert wird.

Der Fonds wird in seinen Rechenschaftsberichten den Wert der geliehenen / verliehenen Wertpapiere zum Stichtag der jeweiligen Berichte angeben.

- Leihgeber:

Im Rahmen der Wertpapierleihe, muss der Fonds grundsätzlich eine Sicherheit erhalten, deren Wert bei Abschluss des Vertrages mindestens dem Wert der verliehenen Wertpapiere entspricht. Die Sicherheit muss in Form von liquiden Mitteln und / oder von Wertpapieren, die von einem Mitgliedstaat der OECD oder seinen Gebietskörperschaften oder von supranationalen Institutionen oder Einrichtungen gemeinschaftlicher, regionaler oder weltweiter Natur begeben oder garantiert werden, gegeben werden. Die Sicherheiten bleiben zugunsten des Fonds bis zum Ablauf des Vertrages gesperrt. Dieser Garantie bedarf es nicht, wenn die Wertpapierleihe über EUROCLEAR, CLEARSTREAM oder über einen anderen anerkannten Abrechnungsorganismus, die dem Leihgeber die Zurückerstattung seiner Wertpapiere auf dem Wege einer Garantie oder anders sicherstellt, durchgeführt wird.

Die Wertpapierleihe darf, sofern der Fonds als Leihgeber auftritt, 50% des Wertes des Wertpapierbestandes eines Teilfonds nicht überschreiten. Diese Beschränkung gilt nicht, wenn der Fonds jederzeit das Recht auf Kündigung des Vertrages und Rückgabe der verliehenen Wertpapiere geltend machen kann. Die Wertpapierleihe darf nicht länger als 30 Tage laufen.

- Leihnehmer:

Über vom Fonds ausnahmsweise geliehene Wertpapiere darf während der Zeit, in welcher sie im Besitz des Fonds sind, nicht verfügt werden, es sei denn, es besteht im Fondsvermögen eine ausreichende Absicherung, die es dem Fonds ermöglicht, die geliehenen Wertpapiere zum Vertragsende zurückzuerstatten. Die Wertpapierleihe darf, sofern der Fonds als Leihnehmer auftritt, 10% des Gesamtwertes des Wertpapierbestandes eines Teilfonds nicht überschreiten und darf nur für kurze Zeit in Anspruch genommen werden. Der Fonds darf als Leihnehmer unter folgenden Umständen im Zusammenhang mit der Abwicklung einer Wertpapiertransaktion auftreten: 1) während einer Zeit, in der die Wertpapiere zur Registrierung versandt wurden, 2) wenn Wertpapiere verliehen und nicht rechtzeitig zurückerstattet wurden und 3) zur Vermeidung der Nichterfüllung einer Wertpapiertransaktion, wenn die Depotbank ihrer Lieferpflicht nicht nachkommt.

Luxemburg, den 26. April 2004.

BAYERN LB INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft

Unterschriften

BANQUE LBLux S.A.

Die Depotbank

Unterschriften

Pour copie conforme

BONN SCHMITT STEICHEN

Avocats

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05028. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041031.2//59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

DKB, Fonds Commun de Placement.

Modifikation des Verwaltungsreglements

BAYERN LB INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT SA

3, rue Jean Monnet

L-2180 Luxembourg

R. C. Luxembourg B 37.803

(die «Verwaltungsgesellschaft»)

und

BANQUE LBLux S.A.

3, rue Jean Monnet

L-2180 Luxembourg

(die «Depotbank»)

haben beschlossen das Verwaltungsreglement, dessen letzte Änderung am 5. August 2003 im Mémorial veröffentlicht wurde, mit Wirkung zum 1. Juni 2004 gemäss Artikel 15 wie folgt abzuändern:

Artikel 4 wird wie folgt ergänzt:

Wertpapierdarlehen /-leihe

Der Fonds kann im Rahmen der Wertpapierleihe als Leihgeber und als Leihnehmer auftreten, vorausgesetzt, dass diese Geschäfte im Einklang mit den nachfolgend aufgeführten Regeln stehen.

Der Fonds darf Wertpapiere nur im Rahmen eines standardisierten Systems leihen oder verleihen, das von einem anerkannten Abrechnungsorganismus oder von einem erstklassigen, auf derartige Geschäfte spezialisierten, Finanzinstitut organisiert wird.

Der Fonds wird in seinen Rechenschaftsberichten den Wert der geliehenen / verliehenen Wertpapiere zum Stichtag der jeweiligen Berichte angeben.

- Leihgeber:

Im Rahmen der Wertpapierleihe, muss der Fonds grundsätzlich eine Sicherheit erhalten, deren Wert bei Abschluss des Vertrages mindestens dem Wert der verliehenen Wertpapiere entspricht. Die Sicherheit muss in Form von liquiden Mitteln und / oder von Wertpapieren, die von einem Mitgliedstaat der OECD oder seinen Gebietskörperschaften oder von supranationalen Institutionen oder Einrichtungen gemeinschaftlicher, regionaler oder weltweiter Natur begeben oder garantiert werden, gegeben werden. Die Sicherheiten bleiben zugunsten des Fonds bis zum Ablauf des Vertrages gesperrt. Dieser Garantie bedarf es nicht, wenn die Wertpapierleihe über EUROCLEAR, CLEARSTREAM oder über einen anderen anerkannten Abrechnungsorganismus, die dem Leihgeber die Zurückerstattung seiner Wertpapiere auf dem Wege einer Garantie oder anders sicherstellt, durchgeführt wird.

Die Wertpapierleihe darf, sofern der Fonds als Leihgeber auftritt, 50% des Wertes des Wertpapierbestandes eines Teilfonds nicht überschreiten. Diese Beschränkung gilt nicht, wenn der Fonds jederzeit das Recht auf Kündigung des Vertrages und Rückgabe der verliehenen Wertpapiere geltend machen kann. Die Wertpapierleihe darf nicht länger als 30 Tage laufen.

- Leihnehmer:

Über vom Fonds ausnahmsweise geliehene Wertpapiere darf während der Zeit, in welcher sie im Besitz des Fonds sind, nicht verfügt werden, es sei denn, es besteht im Fondsvermögen eine ausreichende Absicherung, die es dem Fonds ermöglicht, die geliehenen Wertpapiere zum Vertragsende zurückzuerstatten. Die Wertpapierleihe darf, sofern der Fonds als Leihnehmer auftritt, 10% des Gesamtwertes des Wertpapierbestandes eines Teilfonds nicht überschreiten und darf nur für kurze Zeit in Anspruch genommen werden. Der Fonds darf als Leihnehmer unter folgenden Umständen im Zusammenhang mit der Abwicklung einer Wertpapiertransaktion auftreten: 1) während einer Zeit, in der die Wertpapiere zur Registrierung versandt wurden, 2) wenn Wertpapiere verliehen und nicht rechtzeitig zurückerstattet wurden und 3) zur Vermeidung der Nichterfüllung einer Wertpapiertransaktion, wenn die Depotbank ihrer Lieferpflicht nicht nachkommt.

Luxemburg, den 26. April 2004.

BAYERN LB INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft

Unterschriften

BANQUE LBLux S.A.

Die Depotbank

Unterschriften

Pour copie conforme

BONN SCHMITT STEICHEN

Avocats

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05031. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041034.2//61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

IVORLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 37.181.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01603, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2004.

Signature.

(029174.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

IVORLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 37.181.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01598, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2004.

Signature.

(029181.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

IVORLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 37.181.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01600, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2004.

Signature.

(029177.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

IVORLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 37.181.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01597, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2004.

Signature.

(029182.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

IVORLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 37.181.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01596, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2004.

Signature.

(029184.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

IVORLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 37.181.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01594, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2004.

Signature.

(029188.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

IVORLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 37.181.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01593, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2004.

Signature.

(029191.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

IVORLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 37.181.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01592, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2004.

Signature.

(029196.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

AZ COM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 38.287.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01553, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2004.

Signature

Administrateur-délégué

(029087.3/806/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

THIERRY LINSTER & IVAN STUPAR ARCHITECTES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 14, rue Robert Stumper.
R. C. Luxembourg B 100.021.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1. Monsieur Thierry Linster, architecte diplômé T.U.I., né à Luxembourg, le 15 avril 1958, demeurant à L-1630 Luxembourg, 28, rue Glesener, ici représenté par M^e Paule Kettenmeyer, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 mars 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

2. Monsieur Ivan Stupar, architecte diplômé I.S.A. Saint Luc, né à Ixelles (Belgique), le 21 février 1976, demeurant à L-1370 Luxembourg, 62, Val Sainte Croix.

Lesquels comparants ont déclaré constituer entre eux une société à responsabilité limitée, régie par la loi et les présents statuts.

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Le nom de la société est THIERRY LINSTER & IVAN STUPAR ARCHITECTES, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg .Il peut être transféré en tout autre endroit de la commune du siège par simple décision des gérants.

Au cas où des développements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée avec ce siège, ou de ce siège social à l'étranger se sont produits ou sont imminents, les gérants pourront transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet la préparation et la réalisation de tous projets d'architecture et d'urbanisme, tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que toutes les opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet.

Art. 4. La société est établie pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-). Il est représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune qui sont souscrites comme suit:

1. Monsieur Thierry Linster, prénommé, cinquante parts	50
2. Monsieur Ivan Stupar, prénommé, cinquante parts	50
Total: cent parts sociales	100

Les soussignés déclarent et reconnaissent que chacune des parts sociales est entièrement libérée de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément unanime de tous les associés donné en assemblée générale des associés dans le respect des conditions prévues aux paragraphes suivants. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer le ou les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les nom, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés.

Le ou les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort.

L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice de droits procédant de l'accroissement, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) acquéreur(s), et à défaut par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) acquéreur(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 7. Les droits et obligations attachés à une part sociale suivent le titre en quelque main qu'il passe. La possession d'une part sociale emporte adhésion aux statuts sociaux et aux décisions des associés.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles et la société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale pour l'exercice des droits qui y sont attachés.

Titre III.- Gérance et Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Les associés fixent le nombre de gérants. Les gérants sont nommés, suspendus de leurs fonctions et révoqués par les associés.

Chacun des gérants a pouvoir pour prendre tous actes d'administration et de disposition sous réserve des restrictions prévues par la loi et les présents statuts. Il peut donner des mandats spéciaux pour des actes déterminés.

Les gérants peuvent nommer des directeurs ou employés et déterminer leurs fonctions et pouvoirs, ainsi que leur autorisation à représenter la Société. La société sera engagée à l'égard des tiers par la signature conjointe des gérants qui n'auront pas à justifier de ses pouvoirs ou autorisations.

Au cas où une personne morale est gérant, la Société est engagée par la signature de la personne qui a pouvoir d'engager la personne morale.

Au cas où tous les gérants ou l'unique gérant sont absents ou dans l'impossibilité d'agir, les associés sont temporairement chargés de la gestion et représentent la société dans tous les actes juridiques et autres.

En cas d'opposition d'intérêts entre la société et un des gérants, la société sera représentée par le ou les autres gérants s'il y en a plusieurs; elle sera représentée par les associés s'il y a seulement un gérant ou s'il y a opposition d'intérêts entre la Société et tous les gérants.

Art. 10. Les associés peuvent confier la surveillance de la société à un ou plusieurs commissaires.

Titre IV.- Décisions des associés et assemblées générales

Art. 11. Les associés prennent leurs décisions en assemblée générale ou, si tous les associés sont d'accord, par simple décision écrite. Toute décision doit être approuvée par les associés représentant la majorité des parts sociales. Les assemblées générales sont convoquées par les gérants.

Les modifications des statuts devront être approuvées par les associés représentant les trois quarts des parts sociales.

Titre V.- Inventaire, Bilans, Répartitions de bénéfices, Réserves

Art. 12. L'exercice social coïncide avec l'année calendaire.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les écritures de la Société sont arrêtées et les gérants dressent le bilan ainsi que le compte de profits et pertes et le rapport des gérants sont soumis à l'approbation des associés.

Ceux-ci peuvent en prendre connaissance au siège social et obtenir copie à leurs frais.

Art. 13. Sur le bénéfice net à déterminer conformément aux principes comptables généralement admis, il est prélevé annuellement cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire, lorsque cette réserve atteindra un dixième du capital social. Il reprendra cours si cette réserve venait à être entamée. Le surplus demeurera à la disposition des associés qui en détermineront souverainement l'affectation tant en ce qui concerne le dividende que les mises en réserve et reports à nouveau.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 14. En cas de dissolution de la société pour quelque cause que ce soit et à n'importe quel moment les associés désignent un ou plusieurs liquidateurs, déterminent leurs pouvoirs et leurs émoluments, et fixent la méthode de liquidation. A défaut de décision prise à cet égard par les associés, les gérants en fonction sont considérés comme liquidateurs.

Art. 15. Le produit net de la liquidation, après apurement des charges passives, sera réparti en parts égales entre toutes les parts sociales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2004.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de la constitution, s'élèvent à environ huit cents Euros (EUR 800,-).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Thierry Linster, prénommé,

- Monsieur Ivan Stupar, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature d'un seul gérant pour des montants de moins de 2.500,- EUR. Au-delà de ce montant, la société est engagée par la signature conjointe des deux gérants ou par la signature d'un gérant dûment mandaté par le deuxième gérant.

2.- Le siège social de la société est établi à L-2557 Luxembourg 14, rue Robert Stumper.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article trois des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Kettenmeyer, I. Stupar, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 mars 2004, vol. 427, fol. 22, case 11. – Reçu 25 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 mars 2004.

H. Hellinckx.

(029427.3/242/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2004.

NAMANISO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 77.180.

Le bilan corrigé au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, réf. LSO-AP00337, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(029257.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

NAMANISO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 77.180.

Le bilan corrigé au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, réf. LSO-AP00338, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(029258.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

NAMANISO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 77.180.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, réf. LSO-AP00341, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(029260.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

FINANZPLAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6841 Machtum, 13, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 39.737.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, réf. LSO-AP00336, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(029256.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

LE BOURGEON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 49.296.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, réf. LSO-AP00343, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(029263.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

TRUFIDEE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 1.363.

Constituée par acte du 27 mars 1931, publié au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil Spécial du 14 avril 1931, n° 28 et prorogée par acte du 1^{er} mars 1961, publié au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil Spécial du 6 avril 1961, n° 25

Les statuts ont été modifiés par actes des 15 juillet 1947, 1^{er} mars 1961, 12 mai 1978, 10 mai 1984, 8 mai 1987, 8 avril 1988, 13 décembre 1989, 28 décembre 1993 et 11 septembre 1998, publiés au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil Spécial des 24 septembre 1947, n° 73, 6 avril 1961, n° 25, 26 juillet 1978, n° 160, 22 juin 1984, n° 165, 31 août 1987, n° 239, 4 juillet 1988, n° 181, 25 mars 1994, n° 111 et 4 décembre 1998 n° C 877.

Le conseil d'administration du 3 mars 2003 a pris acte de la démission de Monsieur Léo Deschuyteneer de ses postes d'Administrateur-délégué et d'Administrateur de la société avec effet au 1^{er} mars 2004.

Le conseil tient à le remercier de la contribution qu'il a apportée à ses travaux et décide de coopter aux fonctions d'administrateur ainsi vacantes, Monsieur B. Trempont.

Sa nomination définitive pour un premier terme, renouvelable, venant à échéance en même temps que l'ancien mandat de Monsieur Deschuyteneer, sera proposée à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société.

C. Göckel / B. Trempont

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2004, réf. LSO-AP00539. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029268.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

FARMINT GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 55.622.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 juillet 2003

- la société TRIPLE A CONSULTING, inscrite sous le numéro B 61.417 auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, et ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent, est nommée commissaire aux comptes en remplacement de la société HIFIN S.A., démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.

Luxembourg, le 10 juillet 2003.

Certifié sincère et conforme

Pour FARMINT GROUP HOLDING S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01670. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029321.3/696/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

H.C.T. HOLDING, Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 73.114.

L'an deux mille quatre, le trente et un mars.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding H.C.T. HOLDING, avec siège social à L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 115 du 3 février 2000, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 décembre 2003, non encore publié au Mémorial C, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 73.114.

Bureau

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Madame Laurence Dony, employée privée, demeurant professionnellement à L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Agnès Gauthier-Ribler, employée privée, demeurant professionnellement à L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Goffinet, employé privé, demeurant professionnellement à L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

Composition de l'assemblée

Il existe actuellement 8.662 (huit mille six cent soixante-deux) actions sans désignation de valeur nominale, toutes intégralement souscrites et libérées et représentant l'intégralité du capital social de EUR 866.200,- (huit cent soixante-six mille deux cents euros).

Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Exposé du Président

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Modification de l'exercice social de la société qui sera désormais du 1^{er} avril au 31 mars de chaque année et ceci pour la 1^{ère} fois à partir du 1^{er} avril 2004, exceptionnellement l'exercice social du 1^{er} janvier 2004 au 31 mars 2004 ne comportera que 3 mois, modification subséquente de l'article 13 des statuts.

II.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé du Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur le point à l'ordre du jour.

Le Président expose les raisons qui ont motivé le point à l'ordre du jour.

Résolution

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier l'exercice social de la société qui sera désormais du 1^{er} avril au 31 mars de chaque année et ceci pour la 1^{ère} fois à partir du 1^{er} avril 2004.

Exceptionnellement l'exercice social du 1^{er} janvier 2004 au 31 mars 2004 ne comportera que 3 mois.

Il en résulte que l'article 13 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«L'année sociale de la société commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars de chaque année.»

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de EUR 800,- (huit cents euros).

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire, aucun actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: L. Dony, A. Gauthier-Ribler, P. Goffinet, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, vol. 143S, fol. 9, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 8 avril 2004.

T. Metzler.

(029503.3/222/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2004.

H.C.T. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 73.114.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 8 avril 2004.

T. Metzler.

(029506.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2004.

LUX-TEX INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 83.062.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 10 mars 2004

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes arrêtés au 31 juillet 2002, ainsi que pour la non-tenue de l'Assemblée à la date statutaire.

4. L'Assemblée acte la démission en date de ce jour de Monsieur Rodney Haigh de son mandat d'Administrateur et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

5. L'Assemblée décide de nommer Administrateur avec effet immédiat, Monsieur Romain Thillens, Licencié en Sciences Economiques et Sociales Appliquées, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, à L-1526 Luxembourg, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire.

L'Administrateur nouvellement élu terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01343. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029273.3/565/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

IMMO TERRES-ROUGES CABINET IMMOBILIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 14, rue Bolivar.

R. C. Luxembourg B 90.643.

L'an deux mille quatre, le premier avril.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Romain Schuler, gérant de sociétés, né à Esch-sur-Alzette, le 2 mars 1957, demeurant à L-4733 Rume-lange, 3, rue Cité Kirchbierg;

2.- Monsieur Eric Leclerc, employé privé, né à Saint-Avold (France), le 19 avril 1974, demeurant à F-57300 Hagon-dange, 138, rue Wilson.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée IMMO TERRES-ROUGES CABINET IMMOBILIER, S.à r.l., avec siège social à L-4037 Esch-sur-Alzette, 14, rue Bolivar,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 90.643,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 janvier 2003, publié au Mémorial C numéro 155 du 14 février 2003,

dont le capital social de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, est reparti comme suit:

1.- Monsieur Romain Schuler, prénommé, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Eric Leclerc, prénommé, cinquante parts sociales	50

Total: cent parts sociales	100
----------------------------------	-----

Lequels comparants prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Monsieur Romain Schuler, prénommé, déclare céder:

- quarante (40) parts sociales à Monsieur Eric Leclerc, prénommé, ici présent, ce acceptant, au prix de leur valeur nominale, ce dont quittance;

- cinq (5) parts sociales à Monsieur César Bertinelli, retraité, né à Luxembourg, le 1^{er} mars 1944, demeurant à L-4276 Esch-sur-Alzette, 12, rue Pasteur, ici présent, ce acceptant, au prix de leur valeur nominale, ce dont quittance et

- cinq (5) parts sociales à Madame Romaine Turpel, employée privée, née à Esch-sur-Alzette, le 13 décembre 1954, demeurant à L-4276 Esch-sur-Alzette, 12, rue Pasteur, ici présente, ce acceptant, au prix de leur valeur nominale.

Monsieur Eric Leclerc, prénommé, gérant de la société déclare accepter cette cession de parts au nom de la société, de sorte qu'une notification à la société, conformément à l'article 1690 du Code civil n'est plus nécessaire.

Monsieur Eric Leclerc, prénommé, agissant en sa qualité d'associé de la société, déclare marquer son accord avec ces cessions de parts à des non-associés.

Suite à ces cessions de parts, les parts sociales sont détenues comme suit:

1.- Monsieur Eric Leclerc, prénommé, quatre-vingt-dix parts sociales	90
2.- Monsieur César Bertinelli, prénommé, cinq parts sociales	5
3.- Madame Romaine Turpel, prénommée, cinq parts sociales	5
Total: cent parts sociales	100

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Schuler, E. Leclerc, C. Bertinelli, R. Turpel, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 avril 2004, vol. 896, fol. 56, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 avril 2004.

F. Kessler.

(029508.3/219/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2004.

B.P.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 61.645.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 25 avril 2003

- Messieurs Roger Caurla, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à L-Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3912 Mondercange, 19, rue des champs, Alain Vasseur, consultant, né le 24 avril 1958 à L-Dudelange, demeurant à L-8277 Holzem, 3, rue de Mamer, et Massimiliano Magagnoli, commercialista, né le 9 mars 1962 à I-Bologna, demeurant à I-40124 Bologna, 19 Via D'Azeglio, sont nommés en tant qu'Administrateurs pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

- Le mandat de HIFIN S.A., commissaire aux comptes n'est pas, à sa demande, reconduit. La société TRIPLE A CONSULTING, société anonyme, 3, place Dargent, L-1413 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.417 est nommée en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour B.P.D. S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01676. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029315.3/696/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

ATTRAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 77.836.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01616, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Strassen, le 7 avril 2004.

S. Gruner / E. Spurk.

(029287.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

SHELL TREASURY LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 97.745.

In the year two thousand four, on the thirtieth day of March.

Before Us, Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

SHELL FINANCE LUXEMBOURG, a company in the form of a société à responsabilité limitée, with registered office at 7, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, here represented by Ms Geesje Sicking, senior legal advisor, residing in Belgium, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 29 March 2004, which, after having been signed ne varietur by the attorney-in-fact and the notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as single shareholder of SHELL TREASURY LUXEMBOURG, a company in the form of a société à responsabilité limitée, with registered office at 7, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 5 December, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations on the 20th of January 2004, registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under B 97.745 (the «Company»), and declaring to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To receive a report by the Board of Directors and a report by an independent auditor.

2 To increase the issued share capital of the Company by an amount of one million euro (EUR 1,000,000.-) so as to raise it from its present amount of one million euro (EUR 1,000,000.-) to an amount of two million euro (EUR 2,000,000.-).

3 To issue one thousand (1,000) new shares so as to raise the number of shares from one thousand (1,000) shares, each with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-), to two thousand (2,000) shares, each with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-), those shares to have the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary shareholders' meeting resolving on the proposed capital increase.

4 To accept the subscription of one thousand (1,000) new shares by SHELL FINANCE LUXEMBOURG, a company in the form of a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered in the Commercial Register of Luxembourg under B-79.812, acting for such purpose through its Luxembourg branch, SHELL FINANCE LUXEMBOURG, Luxembourg Branch established at 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to accept payment in full for each of these shares by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of such contributor's Luxembourg branch with a total share premium on such shares of seven hundred forty-nine million twenty-eight thousand four hundred sixty-eight euro (EUR 749,028,468.-), to allocate the newly issued shares to the contributor, represented by its Luxembourg branch in consideration for such contribution and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

5 To amend article 6 of the articles of incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 4) of the agenda.

6 To appoint Ms Laurence Macors, accountant, residing at 21, rue de Launoy, 6769 Meix devant Virton, Belgium, born on 11 April 1969 in Rocourt (Liège), Belgium, as director of the Company for a term ending at the date of the approval of the annual accounts for the year 2004.

7 Miscellaneous.

Has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The single shareholder, after having received a report by the Board of Directors of the Company on the resolutions proposed to the single shareholder, resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of one million euro (EUR 1,000,000.-) so as to raise it from its present amount of one million euro (EUR 1,000,000.-) to an amount of two million euro (EUR 2,000,000.-).

Second resolution

The single shareholder resolved to issue one thousand (1,000) new shares so as to raise the number of shares from one thousand (1,000) shares, each with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-), to two thousand (2,000) shares, each with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-), those shares having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from today.

Subscription and allotment

There now appeared Ms Geesje Sicking, prenamed, acting in her capacity as duly authorised attorney in fact of SHELL FINANCE LUXEMBOURG, a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered in the Commercial Register of Luxembourg under B-79.812, acting for such purpose through its Luxembourg branch, SHELL FINANCE LUXEMBOURG, LUXEMBOURG BRANCH established at 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of the same proxy mentioned here above.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the said company, represented by its Luxembourg branch to the newly issued shares of the Company as follows:

Name of subscriber	Number of shares subscribed
SHELL FINANCE LUXEMBOURG, acting through its Luxembourg branch	1,000

The said subscriber declared through his duly appointed attorney-in-fact to make payment in full, including the share premium, for all such new shares by a contribution in kind consisting of the entire property of its Luxembourg branch comprising all of its assets and liabilities, without any restriction or limitation (the «Assets and Liabilities»).

The Assets and Liabilities thus contributed represent a net contribution in kind in an aggregate amount of seven hundred fifty million twenty-eight thousand four hundred sixty-eight euro (750,028,468.- EUR).

Out of this amount one million euro (1,000,000.- EUR) are allocated to the share capital and seven hundred forty-nine million twenty-eight thousand four hundred sixty-eight euro (749,028,468.- EUR) are allocated to a share premium account.

The subscriber acting through his attorney in fact stated that there exist no impediments to the free transferability of the Assets and Liabilities to the Company without any restriction or limitation and that instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Assets and Liabilities to the Company.

The person appearing stated that a report has been drawn up and signed by Mr Hans-Jürgen Salbach, réviseur d'entreprises, residing at rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg, on 30 March 2004, wherein the Assets and Liabilities so contributed in kind are described and valued.

The person appearing produced that report, the conclusions of which read as follows:

«Based on the verification carried out as described above, nothing has come to our attention to indicate that the value of the contribution does not correspond at least to the number, the nominal value and the share premium of the shares to be issued as consideration.»

That report as well as the balance sheet as at March 29, 2004 will remain attached to the present deed and will be filed together with it.

Third resolution

The single shareholder resolved to accept the subscription of one thousand (1,000) new shares by SHELL FINANCE LUXEMBOURG, prenamed, acting for such purpose through its Luxembourg branch, SHELL FINANCE LUXEMBOURG, LUXEMBOURG BRANCH, to accept payment in full of each of these shares by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of the Luxembourg branch of such contributor and to allocate the newly issued shares to the contributor, represented by its Luxembourg branch in consideration for such contribution.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the single shareholder resolved to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company, which shall have the following wording:

«The capital is set at two million euro (EUR 2,000,000.-) represented by two thousand (2,000) shares of a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each.»

Fifth resolution

The single shareholder resolved to appoint Ms. Laurence Macors, accountant, residing at 21, rue de Launoy, 6769 Meix devant Virton, Belgium, born on 1 April 1969 in Rocourt (Liège), Belgium, as director of the Company for a term ending at the date of the approval of the annual accounts for the year 2004.

Statement

Insofar as the contribution in kind results in the Luxembourg branch of SHELL FINANCE LUXEMBOURG, prenamed, contributing all its assets and liabilities to the Company, the latter refers to Article 4-1 of the law of December 29, 1971 which provides for a capital tax exemption in such case.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 9,000.-

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg in the notary's office on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendvier, den dreissigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, Notar, mit dem Amtssitz zu Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

SHELL FINANCE LUXEMBOURG, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in 7, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange, Großherzogtum Luxemburg, hier vertreten durch Frau Geesje Sicking, Senior Rechtsberater, wohnhaft in

Belgien, aufgrund einer Vollmacht gegeben in Luxemburg, am 29. März 2004, welche von der Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde und welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienene, handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin der SHELL TREASURY LUXEMBOURG, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in 7, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange, Großherzogtum Luxemburg, gegründet durch notarielle Urkunde des amtierenden Notars vom 5. Dezember 2003, welche im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations vom 20. Januar 2004 veröffentlicht wurde, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Nummer B 97.745 (die «Gesellschaft»), und welche erklärt ausführlich über die Beschlüsse, welche auf Basis der folgenden Tagesordnung zu fassen sind, informiert zu sein:

Tagesordnung:

1 Vorlage eines Berichtes des Verwaltungsrates und eines Berichtes eines unabhängigen Wirtschaftsprüfers.

2 Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft von gegenwärtig einer Million Euro (EUR 1.000.000,-) um einen Betrag von einer Million Euro (EUR 1.000.000,-) auf zwei Millionen Euro (EUR 2.000.000,-).

3 Ausgabe von eintausend (1.000) neuen Anteilen, um die Zahl von gegenwärtig eintausend (1.000) Anteilen, jeder mit einem Nennwert von eintausend Euro (EUR 1.000,-), auf zweitausend (2.000) Anteile, jeder mit einem Nennwert von eintausend Euro (EUR 1.000,-), zu erhöhen, welche Anteile die gleichen Rechte und Privilegien wie die ausgegebenen Anteile haben und welche zu Dividenden berechtigen ab dem Tag der außergewöhnlichen Gesellschafterversammlung, welche die Kapitalerhöhung beschließt.

4 Annahme der Zeichnung der eintausend (1.000) neuen Anteile durch SHELL FINANCE LUXEMBOURG, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in 7, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Nummer B 79.812, handelnd durch ihre luxemburger Zweigstelle, SHELL FINANCE LUXEMBOURG, Luxembourg Branch, welche ihren Sitz in 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, hat, Annahme der vollen Einzahlung dieser Anteile durch eine Sacheinlage in Form aller Aktiva und Passiva der luxemburger Zweigstelle der einbringenden Gesellschaft und Zahlung eines Gesamtagnos auf diese Anteile von siebenhundertneunundvierzig Millionen achtundzwanzigtausendvierhundertachtundsechzig Euro (EUR 749.028.468,-), Ausgabe der neuen Anteile an die einbringende Gesellschaft, vertreten durch ihre luxemburger Zweigstelle, als Gegenwert für diese Sacheinlage und Anerkennung der Wirksamkeit der Kapitalerhöhung.

5 Neufassung des Artikels 6 der Satzung, um die Beschlüsse, welche unter den Punkten 1) bis 4) gefasst werden, wiederzugeben.

6 Ernennung von Frau Laurence Macors, Buchhalterin, wohnhaft in 21, rue de Launoy, 6769 Meix devant Virton, Belgien, geboren am 1. April 1969 in Rocourt (Liège), Belgien, als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft für einen Zeitraum endend bei der Genehmigung der Jahresbilanz für das Jahr 2004.

7 Sonstiges.

Ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin hat beschlossen, nach Vorlage eines Berichtes des Verwaltungsrates der Gesellschaft betreffend die Beschlüsse, welche der alleinigen Gesellschafterin vorgeschlagen sind, das Kapital der Gesellschaft um einen Betrag von einer Million Euro (EUR 1.000.000,-) zu erhöhen, um somit das Kapital von gegenwärtig einer Million Euro (EUR 1.000.000,-) auf zwei Millionen Euro (EUR 2.000.000,-) zu erhöhen.

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin hat die Ausgabe von eintausend (1.000) neuen Anteilen beschlossen, um die Zahl von gegenwärtig eintausend (1.000) Anteilen, jeder mit einem Nennwert von eintausend Euro (EUR 1.000,-), auf zweitausend (2.000) Anteile, jeder mit einem Nennwert von eintausend Euro (EUR 1.000,-), zu erhöhen. Diese Anteile haben die gleichen Rechte und Privilegien wie die bereits ausgegebenen Anteile und berechtigen zu Dividenden ab heute.

Zeichnung und Ausgabe

Daraufhin ist Frau Geesje Sicking, vorbenannt, erschienen, handelnd aufgrund der obengenannten Vollmacht in ihrer Eigenschaft als rechtmäßig Bevollmächtigte von SHELL FINANCE LUXEMBOURG, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in 7, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Nummer B 79.812, handelnd diesbezüglich durch ihre luxemburger Zweigstelle, SHELL FINANCE LUXEMBOURG, Luxembourg Branch, welche ihren Sitz in 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, hat.

Die Komparentin hat erklärt im Namen dieser Gesellschaft, vertreten durch ihre luxemburger Zweigstelle, die neuen Anteile der Gesellschaft wie folgt zu zeichnen:

Name des Zeichners	Anzahl der gezeichneten Anteile
SHELL FINANCE LUXEMBOURG, vertreten durch SHELL FINANCE LUXEMBOURG, Luxembourg Branch	1.000

Der Zeichner hat durch seine rechtmäßig Bevollmächtigte erklärt, diese Anteile, inklusive eines Agnos, durch Einbringung einer Sacheinlage in Form aller Aktiva und Passiva der luxemburger Zweigstelle, ohne Einschränkung, voll einzuzahlen.

Die Aktiva und Passiva, welche so eingebracht werden, haben einen Gesamtwert von siebenhundertundfünfzig Millionen achtundzwanzigtausendvierhundertachtundsechzig Euro (750.028.468,- EUR).

Von dem Betrag werden eine Million Euro (1.000.000,- EUR) dem Kapital zugewiesen und siebenhundertneundvierzig Millionen achtundzwanzigtausendvierhundertachtundsechzig Euro (749.028.468,- EUR) dem Posten «Agio» zugewiesen.

Der Zeichner hat durch seine rechtmäßige Bevollmächtigte erklärt, daß kein Hindernis besteht, sämtliche Aktiva und Passiva, ohne Einschränkung, an die Gesellschaft frei zu übertragen und daß ordnungsgemäße Anweisungen zur Bekanntmachung, Formalisierung und Einregistrierung, welche notwendig sind um die Aktiva und Passiva an die Gesellschaft zu übertragen, erteilt wurden.

Der Komparent hat durch seine rechtmäßige Bevollmächtigte erklärt, daß ein Bewertungsbericht durch Herrn Hans-Jürgen Salbach, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in Rue Emile Bian, L-1235 Luxemburg, erstellt und am 30. März 2004 unterzeichnet wurde, welcher die Aktiva und Passiva beschreibt und bewertet.

Der Komparent hat diesen Bericht vorgelegt, dessen Schlussfolgerungen wie folgt lauten:

«Aufgrund der oben beschriebenen Prüfung ist nichts zu unserer Kenntnis gekommen, was darauf hinweisen würde, dass der Wert der Aktiva und Passiva, welche eingebracht werden, nicht mindestens der Zahl, dem Nennwert und dem Ausgabeagio der auszugebenden Aktien entspricht.»

Dieser Bericht sowie eine Bilanz zum 29. März 2004 bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Dritter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter hat die Annahme der Zeichnung der eintausend (1.000) neuen Anteile durch SHELL FINANCE LUXEMBOURG, vorbenannt, handelnd durch ihre luxemburger Zweigstelle, SHELL FINANCE LUXEMBOURG, Luxembourg Branch mittels voller Einzahlung dieser Anteile durch die Einbringung einer Sacheinlage in Form von allen Aktiva und Passiva der Luxemburger Zweigstelle der einbringenden Gesellschaft beschlossen.

Vierter Beschluss

Infolge der obengenannten Beschlüsse hat der alleinige Gesellschafter beschlossen, den ersten Absatz des Artikels 6 der Satzung wie folgt abzuändern:

«Das Gesellschaftskapital wird auf zwei Millionen Euro (EUR 2.000.000,-) festgesetzt, eingeteilt in zweitausend (2.000) Gesellschaftsanteile, mit einem Nennwert von eintausend Euro (EUR 1.000,-) pro Gesellschaftsanteil.»

Fünfter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter hat Frau Laurence Macors, Buchhalterin, wohnhaft in 21, rue de Launoy, 6769 Meix-devant Virton, Belgien, geboren am 1. April 1969 in Rocourt (Liège), Belgien, als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft für einen Zeitraum endend mit der Genehmigung der Jahresbilanz für das Jahr 2004 ernannt.

Erklärung

Insofern die Einbringung der Sachlage durch die luxemburger Zweigstelle von SHELL FINANCE LUXEMBOURG, an die Gesellschaft aus ihren sämtlichen Aktiva und Passiva besteht, nimmt Letztere Bezug auf Artikel 4-1 des Gesetzes vom 29. Dezember 1971, welcher in diesen Fällen eine Steuerbefreiung vorsieht.

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund dieser Urkunde entstehen, werden auf EUR 9.000,- geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, welcher Englisch spricht und versteht, erklärt hiermit, daß die Urkunde in englischer Sprache verfasst worden ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dies auf Antrag der Komparentin. Im Falle einer Abweichung zwischen der englischen und der deutschen Fassung hat die englische Fassung Vorrang.

Worüber Urkunde aufgenommen wurde zu Luxemburg in der Kanzlei des Notars am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde an die Komparentin hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.
Gezeichnet: G. Sicking, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2004, vol. 20CS, fol. 72, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 9. April 2004.

F. Baden.

(029510.3/200/236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2004.

SHELL TREASURY LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 97.745.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(029511.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2004.

PATENT LINE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 39.442.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à la date statutaire du 2 juin 2003

4. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes arrêtés au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002;

5. Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes venant à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renouveler les mandats des Administrateurs Messieurs Christophe Blondeau, Nour-Eddin Nijar et Rodney Haigh pour une nouvelle période de six ans. L'Assemblée décide également de reconduire le mandat du Commissaire aux comptes HRT REVISION, S.à r.l. pour la même période de six ans. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01350. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029279.3/565/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

PATENT LINE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 39.442.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 28 janvier 2004

En date du 28 janvier 2004, le conseil d'administration de la société a décidé:

1. d'acter la démission de Monsieur Rodney Haigh de son mandat d'administrateur,
2. de nommer administrateur Monsieur Romain Thillens en remplacement de Monsieur Rodney Haigh, démissionnaire.

L'assemblée générale lors de la prochaine réunion, procédera à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01349. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029280.3/565/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

HAPOSUISSE BOND FUND, Fonds Commun de Placement (en liquidation).**DISSOLUTION**

Il résulte d'une décision du conseil d'administration du 5 mars 2002 de la société HAPOSUISSE BOND FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., en accord avec la banque dépositaire BANQUE HAPOALIM (LUXEMBOURG) S.A., que le fonds HAPOSUISSE BOND FUND a été mis en liquidation avec effet immédiat à cette date.

Les opérations nécessaires à la liquidation du fonds ont été exécutées et approuvées par la société HAPOSUISSE BOND FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

Les opérations de liquidation sont de même à considérer comme étant clôturées.

Tous les frais relatifs à la liquidation ont été payés.

Tous les remboursements résultant de cette liquidation ont été réalisés et aucun résidu de liquidation n'a été consigné.

Le Fonds est donc liquidé.

Les comptes et les documents relatifs au fonds seront déposés et conservés pour une période de 5 ans auprès de la BANQUE HAPOALIM (LUXEMBOURG) S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

HAPOSUISSE BOND FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

Signature

Son mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01248. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029282.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

NOVA CASA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange.

R. C. Luxembourg B 63.686.

Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 31 mars 2004

L'an deux mille quatre, le mercredi 31 mars à 17.00 heures.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée dénommée NOVA CASA, S.à r.l., société constituée suivant acte reçu par Maître Doerner, Notaire de résidence à Bettembourg, en date du 20 mars 1998.

L'Assemblée se compose d'un associé unique, à savoir:

- Monsieur Salvatore Brancatelli, 21, rue de Hesperange, L-1731 Luxembourg

Total: cinq cent parts 500 parts

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1) Transfert du siège social au 90, rue de Cessange, L-1320 Luxembourg

2) Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur Massimo Brancatelli, demeurant à L-3583 Dudelange, 18, An der Soibelkaul, ici présent et ce acceptant.

- La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature individuelle du gérant technique.

L'ordre du jour étant épuisé, l'associé unique déclare la séance levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.

S. Brancatelli / M. Brancatelli.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2004, réf. LSO-AP00210. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029276.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

HAPOSUISSE MONEY MARKET FUND, Fonds Commun de Placement (en liquidation).**DISSOLUTION**

Il résulte d'une décision du conseil d'administration du 12 décembre 2001 de la société HAPOSUISSE MONEY MARKET FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., en accord avec la banque dépositaire BANQUE HAPOALIM (LUXEMBOURG) S.A., que le fonds HAPOSUISSE MONEY MARKET FUND a été mis en liquidation avec effet immédiat à cette date.

Les opérations nécessaires à la liquidation du fonds ont été exécutées et approuvées par la société HAPOSUISSE MONEY MARKET FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

Les opérations de liquidation sont de même à considérer comme étant clôturées.

Tous les frais relatifs à la liquidation ont été payés.

Tous les remboursements résultant de cette liquidation ont été réalisés et aucun résidu de liquidation n'a été consigné.

Le Fonds est donc liquidé.

Les comptes et les documents relatifs au fonds seront déposés et conservés pour une période de 5 ans auprès de la BANQUE HAPOALIM (LUXEMBOURG) S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

HAPOSUISSE MONEY MARKET FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

Signature

Son mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01248. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029281.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

IP CONCEPT FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 82.183.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01613, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Strassen, le 7 avril 2004.

S. Gruner / E. Spurk.

(029291.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

FIDUCIAIRE VON DER LAHR, KORT & PARTNER, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.
H. R. Luxemburg B 100.026.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendvier, den achten April,
Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Gloden, mit dem Amtswohnsitz zu Grevenmacher.

Sind erschienen:

- 1) Herr Karl-Heinz Von Der Lahr, Steuerberater und vereidigter Buchprüfer, geboren am 22. Januar 1942, wohnhaft in D-54331 Oberbillig, Brückenstrasse 26,
- 2) Herr Alwin Kort, Steuerberater, geboren am 27. April 1959, wohnhaft in D-54518 Salmrohr, Grabenstrasse 1,
- 3) Frau Ruth Rieb, geborene Lamberty, Steuerberaterin, geboren am 1. April 1952, wohnhaft in D-54472 Monzelfeld, Wiesenstrasse 5,
- 4) Frau Monika Jacoby, geborene Kratz, Steuerberaterin, Diplom Betriebswirt (FH), geboren am 19. Juli 1962, wohnhaft in D-54439 Saarburg, Boorwiese 27,
- 5) Herr Andreas Scheer, Steuerberater, geboren am 4. November 1964, wohnhaft in D-54338 Schweich, Euchariusweg 7,
- 6) Herr Martin Von Der Lahr, Steuerberater, Diplom Betriebswirt (FH), geboren am 22. Oktober 1973, wohnhaft in D-54331 Oberbillig, Brückenstrasse 26,

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchen die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Gesellschaftsform.

Die Komparenten und alle Personen welche in Zukunft Gesellschafter werden, gründen eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

Die Gesellschaft begreift anfangs mehrere Gesellschafter; die Gesellschaft kann zu jeder Zeit durch Vereinigung aller Gesellschaftsanteile in einer Hand zur Einmanngesellschaft werden um dann wieder durch Gesellschaftsanteilsabtretungen oder Schaffung von neuen Gesellschaftsanteilen mehrere Gesellschafter zu begreifen.

Art. 2. Gegenstand.

Gegenstand der Gesellschaft sind die für Steuerberatungsgesellschaften und Expert-Comptable gesetzliche und berufsrechtlich zulässigen Tätigkeiten, insbesondere:

- die Beratung und Vertretung in steuerlichen Angelegenheiten nach Massgabe der bestehenden Vorschriften, sowie die Erstellung von steuerlichen Gutachten, insbesondere Erstellung von Bilanzen, Prüfungsberichten soweit gesetzlich nicht vorgeschrieben, Steuererklärungen, Buchhaltungen und damit zusammenhängende Aufgaben,
- die Durchführung betriebswirtschaftlicher Prüfungen, insbesondere solche von Jahresabschlüssen wirtschaftlicher Unternehmen soweit gesetzlich nicht vorgeschrieben, sowie das Erteilen von Bestätigungsvermerken über die Vornahme und das Ergebnis solcher Prüfungen;
- die Beratung und Wahrung fremder Interessen in wirtschaftlichen Angelegenheiten;
- Mandataire nach dem Gesetz zur Entsendung von Arbeitnehmern.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten, sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen.

Art. 3. Bezeichnung.

Die Gesellschaftsbezeichnung lautet FIDUCIAIRE VON DER LAHR, KORT & PARTNER, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Art. 4. Dauer.

Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 5. Sitz.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Mertert.

Er kann durch einfachen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafter, je nach Fall, an jeden anderen Ort Luxemburgs verlegt werden.

Art. 6. Gesellschaftskapital.

Das Gesellschaftskapital beträgt dreizehntausendfünfhundert Euro (13.500,- EUR) und ist in fünfhundertvierzig (540) Anteile zu je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR) eingeteilt. Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

- | | |
|---|----|
| 1) an Herrn Karl-Heinz Von Der Lahr, vorgeannt, neunzig Anteile | 90 |
| 2) an Herrn Alwin Kort, vorgeannt, neunzig Anteile | 90 |

3) an Frau Ruth Rieb, geborene Lamberty, vorgeannt, neunzig Anteile	90
4) an Frau Monika Jacoby, geborene Kratz, vorgeannt, neunzig Anteile	90
5) an Herrn Andreas Scheer, vorgeannt, neunzig Anteile	90
6) an Herrn Martin Von Der Lahr, vorgeannt, neunzig Anteile	90
Total: fünfhundertvierzig Anteile	540

Alle Anteile wurden voll und in bar eingezahlt so, dass die Summe von dreizehntausendfünfhundert Euro (13.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Art. 7. Änderung des Gesellschaftskapitals.

Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit, durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter, je nach Fall, abgeändert werden.

Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter.

Jeder Gesellschaftsanteil gibt das gleiche Recht.

Jeder Gesellschaftsanteil gibt Recht auf eine Stimme bei allen Abstimmungen.

Der alleinige Gesellschafter hat alle Rechte und Befugnisse die die Gesellschafter auf Grund des Gesetzes und der gegenwärtigen Statuten haben.

Es ist einem jeden Gesellschafter sowie seinen Gläubigern und Rechtsnachfolgern untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder einen gerichtlichen Inventar derselben zu erstellen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen welche die Tätigkeit der Gesellschaft beeinträchtigen könnten.

Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile.

Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft die nur einen einzigen Eigentümer für einen jeden Anteil anerkennt.

Ist der Anteil eines Gesellschafters auf Grund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens sechs Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteiltheit, das Stimmrecht für den gesamten Anteil ausüben wird.

Wenn die Nutzniessung und das nackte Eigentum eines Anteils zwei verschiedenen Personen gehören, so wird das Stimmrecht durch den Nutzniesser ausgeübt.

Art. 10. Übertragung der Anteile.

1. Übertragung im Falle des alleinigen Gesellschafters.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen ist frei.

2. Übertragung im Falle von mehreren Gesellschaftern.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern ist frei.

Für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte, sei es unter Lebenden, sei es infolge Sterbefalls, ist die Einstimmigkeit aller Gesellschafter erforderlich; geschieht die Übertragung der Gesellschaftsanteile jedoch im Sterbefall an die Nachkommen in direkter Linie oder an den überlebenden Ehepartner, ist die Zustimmung der anderen Gesellschafter nicht erforderlich.

Im Falle wo die Übertragung der Gesellschaftsanteile der Zustimmung der anderen Gesellschafter unterliegt, steht diesen ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Gesellschaftsanteile zu, im Verhältnis ihrer bisherigen Gesellschaftsanteile.

Art. 11. Tod, Entmündigung, Konkurs des Gesellschafters.

Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter.

Art. 12. Geschäftsführung.

Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet. Der oder die Geschäftsführer können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschliesslich das Verfügungsrecht, sowie das Recht die Gesellschaft gerichtlich oder aussergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es auf Grund der Satzung, sei es durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung.

In letzterem Falle setzt der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung, bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer ihres Mandates fest; bei der Ernennung mehrerer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschliessen. Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmässig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung überlassen.

Der Geschäftsführer kann für seine Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird.

Art. 13.

Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod oder das Ausscheiden des Geschäftsführers, ob er Gesellschafter oder Nichtgesellschafter ist.

Es ist den Gläubigern, Erben und Rechtsnachfolgern des Geschäftsführers untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder zum Inventar derselben zu schreiten.

Art. 14.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktionen keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind nur für die ordnungsgemäße Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 15. Gesellschafterbeschlüsse.

1. Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter begreift, so hat dieser alleinige Gesellschafter alle Befugnisse die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt. Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters werden in ein Protokollbuch eingetragen oder schriftlich niedergelegt.

2. Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung nur rechtswirksam wenn sie von den Gesellschaftern die Dreiviertel des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn die gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

3. Statutenänderungen können nur angenommen werden mit der Einstimmigkeit aller Gesellschafter.

4. Jeder Gesellschafter hat soviel Stimmen wie er Gesellschaftsanteile besitzt.

Art. 16. Geschäftsjahr.

Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Inventar-Bilanz.

Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Fünf (5%) Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der verbleibende Gewinn steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 18. Auflösung - Liquidation.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 19. Schlussbestimmung.

Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparenten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Gesellschaften mit beschränkter Haftung.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2004.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzungen der Gründerkosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anerfallenen Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf eintausendsechshundert Euro (1.600,- EUR) geschätzt.

Gesellschaftsversammlung

Sodann vereinigen die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zu welcher sie sich als gehörig und richtig einberufen betrachten und nehmen folgende Beschlüsse:

1) Der Sitz der Gesellschaft wird in L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig, festgesetzt.

2) Frau Monika Jacoby, geborene Kratz, Steuerberaterin, Diplom Betriebswirt (FH), wohnhaft in D-54439 Saarburg, Boorwiese 27, wird auf unbestimmte Dauer zur alleinigen Geschäftsführerin der Gesellschaft FIDUCIAIRE VON DER LAHR, KORT & PARTNER, S.à r.l. Gesellschaft mit beschränkter Haftung, ernannt.

Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift der Geschäftsführerin verpflichtet.

Vor Abschluss der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar auf die Notwendigkeit hingewiesen die administrative Genehmigung zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt,

Und nach Vorlesung an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K.H. Von Der Lahr, A. Kort, R. Rieb, M. Jacoby, A. Scheer, M. Von Der Lahr, J. Gloden.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, vol. 523, fol. 91, case 4. – Reçu 135 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf stempelfreiem Papier auf Begehrt erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 9. April 2004.

J. Gloden.

(029529.3/213/183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2004.

HAPOSUISSE EQUITY FUND, Fonds Commun de Placement (en liquidation).—
DISSOLUTION

Il résulte d'une décision du conseil d'administration du 21 mars 2002 de la société HAPOSUISSE EQUITY FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., en accord avec la banque dépositaire BANQUE HAPOALIM (LUXEMBOURG) S.A., que le fonds HAPOSUISSE EQUITY FUND a été mis en liquidation avec effet immédiat à cette date.

Les opérations nécessaires à la liquidation du fonds ont été exécutées et approuvées par la société HAPOSUISSE EQUITY FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

Les opérations de liquidation sont de même à considérer comme étant clôturées.

Tous les frais relatifs à la liquidation ont été payés.

Tous les remboursements résultant de cette liquidation ont été réalisés et aucun résidu de liquidation n'a été consigné.

Le Fonds est donc liquidé.

Les comptes et les documents relatifs au fonds seront déposés et conservés pour une période de 5 ans auprès de la BANQUE HAPOALIM (LUXEMBOURG) S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

HAPOSUISSE EQUITY FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

Signature

Son mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01248. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029283.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

SIPAM PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.

R. C. Luxembourg B 13.937.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01610, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2004.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(029295.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

FARMINT GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.

R. C. Luxembourg B 55.622.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01668, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2004.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(029297.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

TRINITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.

R. C. Luxembourg B 64.849.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01667, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2004.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(029299.2/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

WAXWING SECURITIES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent.
R. C. Luxembourg B 62.029.

—
Résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 31 mars 2004

Le siège de la société est transféré de L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.

Certifié sincère et conforme
Pour WAXWING SECURITIES HOLDING S.A.
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01673. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029318.3/696/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

TEXTILPAR INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 44.367.

—
Résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 31 mars 2004

Le siège de la société est transféré de L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

Certifié sincère et conforme
Pour TEXTILPAR INVESTISSEMENTS S.A.
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01671. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029320.3/696/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

CITRESC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 72.123.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01410, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
CITRESC S.A.

Signature

(029383.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

CITRESC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 72.123.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 mars 2004

Les comptes clôturés au 31 décembre 2003 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2003.

Extrait sincère et conforme
CITRESC S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01409. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029386.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

**SISEG, SOCIETE INTERNATIONALE DE SERVICE ET DE GESTION,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2529 Howald, 15, rue des Scillas.
R. C. Luxembourg B 22.040.

L'an deux mille quatre, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée SISEG, SOCIETE INTERNATIONALE DE SERVICE ET DE GESTION, avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37A, rue d'Anvers, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacqueline Hansen-Peffer, alors notaire de résidence à Capellen, en date du 10 octobre 1984, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 307 du 13 novembre 1984, dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu, le capital social a été converti en Euro suivant décision de l'associé du 19 juin 2001, dont un extrait du procès-verbal a été publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 425 du 16 mars 2002.

L'assemblée se compose de son unique associé, à savoir:

COSYSSE S.A., ayant son siège social à L-2529 Howald, 15, rue des Scillas,
ici représentée par Monsieur Daniel Fondu, employé privé, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg,
121, avenue de la Faïencerie,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 mars 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-1130 Luxembourg, 37A, rue d'Anvers à L-2529 Howald, 15, rue des Scillas de sorte que la première phrase de l'article 2 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2. 1^{ère} phrase**

Le siège social est établi à Howald.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. Fondu, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 23 mars 2004, vol. 427, fol. 21, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 mars 2004.

H. Hellinckx.

(029517.3/242/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2004.

**SISEG, SOCIETE INTERNATIONALE DE SERVICE ET DE GESTION,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2529 Howald, 15, rue des Scillas.
R. C. Luxembourg B 22.040.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 mars 2004.

H. Hellinckx.

(029519.3/242/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2004.

LARY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 45.789.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du gérant du 20 février 2004 que le siège de la société a été transféré au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 6 avril 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01585. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029431.3/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2004.

GROUPE SIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 33, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 100.020.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le quinze mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Candido Adelino Antunes da Silva, né à Amares (Portugal), le 15 octobre 1967, demeurant à L-2441 Luxembourg, 343, rue Rollingergrund.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: GROUPE SIN, S.à r.l.**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec établissement de restauration.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Wasserbillig.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.**Art. 6.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.**Art. 7.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.**Art. 8.** Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort, excepté aux héritiers réservataires et au conjoint survivant, requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.**Art. 11.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.**Art. 12.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.*Disposition transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2004.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cents Euros (EUR 900,-).

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Candido Adelino Antunes da Silva, prénommé, cinq cents parts sociales	500
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts ont été libérées intégralement en espèces et en conséquence la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ainsi arrêtés, le comparant, unique associé de la société se considérant comme réunie en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

I.- Est nommé gérant unique de la société:

Monsieur Candido Adelino Antunes da Silva, né à Amares (Portugal), le 15 octobre 1967, demeurant à L-2441 Luxembourg, 343, rue Rollingergrund.

II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

III.- Le siège social de la société se trouve à: L-6630 Wasserbillig, 33, Grand-rue.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête de présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. A. Antunes da Silva, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 mars 2004, vol. 896, fol. 28, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 avril 2004.

F. Kessler.

(029430.3/219/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2004.

SCAME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 63.937.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2004.

R. Schuman.

(029421.3/237/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2004.

VSM PRODUCTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.

R. C. Luxembourg B 89.982.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2004, réf. LSO-AP00555, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(029416.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2004.

FALCO HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 55.042.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 8 juin 2004 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

(02864/000/14)

Le Conseil d'Administration.

DUCAT HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 51.175.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 9 juin 2004 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

(02865/000/14)

Le Conseil d'Administration.

EUROMEL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 66.900.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 juin 2004 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Elections statutaires
5. Divers

I (01670/000/15)

ENTEC EUROPE S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 91.789.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 juin 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02244/795/15)

Le Conseil d'Administration.

CRONOS INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 91.889.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 18 juin 2004 à 11.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises.
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 mars 2004.
4. Décharge à donner aux Administrateurs.
5. Affectation du résultat.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

I (02866/584/23)

Le Conseil d'Administration.

FIROLA INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 58.681.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 juin 2004 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (02245/795/14)

Le Conseil d'Administration.

BEAUTYMED HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 84.865.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 15. Juni 2004 um 14.00 Uhr, in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebniszuweisung per 31. Dezember 2003
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
4. Neuwahlen
5. Verschiedenes.

I (02260/534/16)

Der Verwaltungsrat.

HIBOU, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 70.559.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 15 juin 2004 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (02273/534/16)

Le Conseil d'Administration.

DERVAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 55.847.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 14 juin 2004 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Acceptation de la démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant

5. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales

6. Divers

I (02721/788/17)

Le Conseil d'Administration.

LAMACO, Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 25.097.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 16. Juni 2004 um 11.00 Uhr, an der Adresse des Gesellschaftssitzes, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2003.
3. Beschlussfassung über die Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
4. Verschiedenes.

I (02276/534/15)

Der Verwaltungsrat.

PARTIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxemburg B 9.596.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which is going to be held at the address of the registered office, on June 16, 2004 at 11.30 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the report of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2003.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Miscellaneous.

I (02282/534/15)

The board of directors.

SEATH LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg.
R. C. Luxemburg B 88.585.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 juin 2004 à 10.00 heures au siège social afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Futur et devenir de la société.
7. Divers.

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 11 juin 2004 à 10.30 heures au siège social afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Engagement de tous les actionnaires en tant que cautions solidaires sur les garanties bancaires de la société.
 2. Augmentation du capital à 51.000,- EUR.
 3. Modification de la dénomination de la société pour OLLEAN ETUDES LUXEMBOURG S.A.
- Les actionnaires désirant assister aux assemblées devront se munir de leurs actions.

I (02905/1264/24)

Le Conseil d'Administration.

SOFINDEX, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 43.380.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am *14. Juni 2004* um 10.00 Uhr, an der Adresse des Gesellschaftssitzes, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2002 und 31. Dezember 2003.
3. Beschlussfassung über die Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
4. Neuwahlen.
5. Verschiedenes.

I (02285/534/16)

Der Verwaltungsrat.

SUVIAN S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 8.515.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held at the address of the registered office, on *June 16, 2004* at 5.00 p.m., with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2003.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Miscellaneous.

I (02293/534/14)

The board of directors.

INDUSTRIAL SOFTWARE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 55.481.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *15 juin 2004* à 15.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Divers

I (02357/520/15)

Le Conseil d'Administration.

SYNERFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.574.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on *June 28, 2004* at 4.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915.

The Annual General Meeting of April 28, 2004 could not deliberate in due form on this item of the agenda as the quorum required by law was not attained.

I (02298/795/14)

The Board of Directors.

NETFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 65.336.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 17 juin 2004 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02397/755/18)

Le Conseil d'Administration.

WHITECHAPEL HOLDINGS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 39.324.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 18 juin 2004 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02524/755/18)

Le Conseil d'Administration.

WIRLY-INTERNATIONAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 62.107.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 30 juin 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 30 avril 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02299/795/14)

Le Conseil d'Administration.

HAMSTER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 57.808.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 15 juin 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes

2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Acceptation de la démission de tous les Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et nomination de leurs remplaçants
6. Décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour la période du 1^{er} janvier 2004 à la date de la présente Assemblée
7. Transfert du siège social
8. Divers.

I (02688/795/21)

Le Conseil d'Administration.

FARKI INVEST S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 78.260.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on *June 28, 2004* at 5.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915.

The Annual General Meeting of April 27, 2004 could not deliberate in due form on this item of the agenda as the quorum required by law was not attained.

I (02300/795/14)

The Board of Directors.

UNIPATENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 78, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 23.391.

Les actionnaires de la société UNIPATENT HOLDING S.A., société anonyme, sont convoqués à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *mardi 15 juin 2004* à 11.00 heures en l'étude du Notaire Jacques Delvaux, au 29, Avenue Monterey à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion de l'administrateur judiciaire,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Prise de position sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2003,
- Affectation des résultats,
- Décharge à l'administrateur et au commissaire,
- Nominations statutaires,
- Résolution à prendre par rapport à l'article 100 de la loi sur les sociétés.

J. Delvaux

L'Administrateur judiciaire provisoire

I (02771/208/20)

PHITEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.990.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *14 juin 2004* à 10.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire

- 5. Décharge à donner au Commissaire aux Comptes
- 6. Nominations statutaires
- 7. Divers

I (02772/000/20)

Le Conseil d'Administration.

SANTAMARIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 31.740.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 30 juin 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 30 avril 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02301/795/14)

Le Conseil d'Administration.

KN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 34.831.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 15 juin 2004 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers.

I (02486/534/14)

Le Conseil d'Administration.

ABOUKIR MARITIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 82.126.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mardi 15 juin 2004 à 13.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (02719/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

ERDMANN TRUST S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R.C. Luxembourg B 20.604.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 17 juin 2004 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2003 et affectation des résultats

3. Quitus des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02488/657/15)

PIOSCOR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 37.753.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on *June 15, 2004* at 9.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Resignation of all Directors and the statutory auditor and appointment of their replacement
2. Special Discharge of the Directors and of the Statutory Auditor for the period from July 1st, 2003 until the present Extraordinary General Meeting
3. Transfer of the corporate seat
4. Miscellaneous

I (02666/795/15)

The Board of Directors.

IBERIQUE DE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 71.811.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mardi *15 juin 2004* à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (02720/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

AEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 7, Op der Ahl Kërrech.
R. C. Luxembourg B 84.491.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social le *15 juin 2004* à 9.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes au 31 décembre 2003 et du rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes et affectation du résultat au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

I (02907/664/14)

Le Conseil d'Administration.

F.M.O. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 55.771.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le *14 juin 2004* à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.

4. Démission d'un Administrateur et décharge à lui donner.
5. Nomination d'un nouvel Administrateur.
6. Divers.

I (02834/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

BIO-PRODUCTS AND BIO-ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 55.891.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *14 juin 2004* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Acceptation de la démission du Commissaire aux Comptes et nomination de son remplaçant
5. Divers

I (02722/788/16)

Le Conseil d'Administration.

EUROPEAN PLANNING ASSOCIATES LUXEMBOURG «EPAL», Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 35.579.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *14 juin 2004* à 15.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux Comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (02773/000/20)

Le Conseil d'Administration.

ORAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 55.892.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *14 juin 2004* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers

I (02723/788/15)

Le Conseil d'Administration.

SPRING FINANCIAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 64.901.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,
qui aura lieu le 15 juin 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

I (02827/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

B.M.D. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 32.796.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
qui se tiendra le mercredi 16 juin 2004 à 11.00 heures au siège social de la société avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02863/755/17)

Le Conseil d'Administration.

MARINGA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 61.614.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,
qui aura lieu le 15 juin 2004 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Divers.

I (02830/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

HYDROSOL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 31.400.

Les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra exceptionnellement le 15 juin 2004 à 15.00 heures, au siège social, 14, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003

3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardiveté de la tenue des Assemblées Générales Statutaires
5. Décharge à donner au Commissaire aux Comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers

I (02774/000/21)

Le Conseil d'Administration.

EUROPÄISCHE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 15, rue de la Chapelle.
H. R. Luxemburg B 86.427.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 18. Juni 2004 um 14.00 Uhr, am 5, boulevard de la Foire, Luxemburg, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebniszuzuweisung per 31. Dezember 2002.
3. Beschluss über die Weiterführung der Gesellschaft gemäss Artikel 100 der Gesetzgebung über die Handelsgesellschaften.
4. Beschlussfassung über die Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
5. Neuwahlen.
6. Beschlussfassung über die Verlegung des Gesellschaftssitzes.
7. Verschiedenes.

I (02805/534/19)

Der Verwaltungsrat.

MERGING MARKETS DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2013 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 76.237.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 16 juin 2004 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2003.
- b. Rapport du Commissaire de Surveillance.
- c. Lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2003.
- d. Affectation du résultat.
- e. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
- f. Démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
- g. Délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.
- h. Divers.

I (02867/045/18)

Le Conseil d'Administration.

SOPC FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 42.211.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 7 juin 2004 à 10.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à L-2227 Luxembourg, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02211/755/18)

Le Conseil d'Administration.

CARA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.584.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 7 juin 2004 à 9.30 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Délibération et décision sur la continuité des activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02225/755/20)

Le Conseil d'Administration.

FLORAXAU S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 62.872.

L'Assemblée convoquée en date du 19 avril 2004 n'ayant pu se tenir valablement faute de quorum, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 7 juin 2004 à 13.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 novembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette seconde assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02226/755/19)

Le Conseil d'Administration.

B.P.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 61.645.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 14 juin 2004 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 30 avril 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (02233/696/14)

Le Conseil d'Administration.

LUX INVESTCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 81.370.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mercredi 9 juin 2004 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (02242/1267/15)

Le Conseil d'Administration.

TANDIL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 34.945.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 10 juin 2004 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02411/755/17)

Le Conseil d'Administration.

HECO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 14.566.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 7 juin 2004 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02457/755/17)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE FINANCIERE DE SEPTEMBRE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 35.866.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 9 juin 2004 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,

- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02458/755/17)

Le Conseil d'Administration.

PALMER INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 83.646.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav PALMER INVESTMENT FUND à l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE qui se tiendra le lundi 7 juin 2004 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
- Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.
- Affectation des résultats.
- Quitus aux Administrateurs.
- Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.
- Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (02462/755/21)

Le Conseil d'Administration.

FIDEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 87.430.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE qui se tiendra le 7 juin 2004 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2003;
 - b. rapport du commissaire de Surveillance;
 - c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2003;
 - d. affectation du résultat;
 - e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
 - f. démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
 - g. divers.
- II (02466/045/17)

Le Conseil d'Administration.

DRESDNER PORTFOLIO MANAGEMENT, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
H. R. Luxemburg B 41.022.

Die Anteilhaber der DRESDNER PORTFOLIO MANAGEMENT («die Gesellschaft») werden hiermit zur JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG eingeladen, die am 8. Juni 2004 um 11.00 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxemburg, stattfindet.

Tagesordnung:

1. Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrats und des Wirtschaftsprüfers sowie Feststellung des Jahresabschlusses für das am 31. Dezember 2003 abgelaufene Geschäftsjahr.
2. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder für das am 31. Dezember 2003 abgelaufene Geschäftsjahr.
3. Genehmigung der Kooptierung der Herren Horst Eich, Arnd Thorn und Dieter Ristau als Verwaltungsratsmitglieder anstelle der Herren Joseph Kusters, Ernst Krause und Dieter Berodt.

4. Wahl der Herren Horst Eich, Arnd Thorn und Dieter Ristau als Verwaltungsratsmitglieder.
5. Wahl von KPMG AUDIT, Luxemburg, als Wirtschaftsprüfer.
6. Sonstiges.

Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Anteile gefasst.

Zur Teilnahme an der Jahreshauptversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 7. Juni 2004 die Depotbestätigung eines Kreditinstituts bei der Gesellschaft vorlegen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Jahreshauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Senningerberg, im Mai 2004.

II (02680/755/26)

Der Verwaltungsrat.

LINARIA FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 64.434.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 7 juin 2004 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2003;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2003;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
- g. divers.

II (02467/045/17)

Le Conseil d'Administration.

FINPARIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 69.597.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui devait se tenir au siège social de la société, le 17 juin 2004 à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décharge aux administrateurs démissionnaires concernant la gestion de la Société jusqu'à la date de ce jour.
2. Décharge aux administrateurs concernant la gestion de la Société jusqu'à la date de ce jour.
3. Nomination de nouveaux administrateurs en remplacement de Monsieur Robert Elvinger et Monsieur Max Gallowich, démissionnaires.
4. Dissolution éventuelle de la Société suite à la perte de la moitié du capital social conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi sur les sociétés du 10 août 1915.
5. Divers.

II (02518/727/17)

Le Conseil d'Administration.

MAVICA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent.
R. C. Luxembourg B 66.476.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 juin 2004 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2002 et 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires

5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

6. Divers

II (02536/696/17)

Le Conseil d'Administration.

PIAA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 97.562.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 4 juin 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003; affectation du résultat
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (02537/506/15)

Le Conseil d'Administration.

CIE GENERALE DE STRATEGIES ET D'INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 55.747.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 4 juin 2004 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Divers.

II (02802/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

VIBURNO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 90.278.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 4 juin 2004 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

II (02633/788/15)

Le Conseil d'Administration.

BAILLARDEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 39.293.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mercredi 9 juin 2004 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.

3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (02713/1267/15)

Le Conseil d'Administration.

ARCANIEL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 67.862.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 4 juin 2004 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02564/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

KLINENGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent.
R. C. Luxembourg B 64.836.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 juin 2004 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (02538/696/17)

Le Conseil d'Administration.

SGAM ALTERNATIVE RELATIVE VALUE STRATEGIES DIVERSIFIED FUND,

Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 93.479.

Le bilan au 30 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AP00978, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2004.

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(029348.3/045/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.
